

# CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Juin 2020

L'an deux mil vingt, le 25 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Vincent SIODMAK, Maire.

Date de convocation	18/06/2020
Date d'affichage	18/06/2020
<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	11
Présents :	10
Pouvoir(s) :	1
Votants :	11

Etaient présents : M. Éric PICORÉ 1<sup>er</sup> adjoint, M. Jean-Pierre THOMAS 2<sup>ième</sup> Jean REBEROT 3<sup>ième</sup> adjoint, ARRIBART Hervé, , DERVEAU Dominique, HENOT Valérie, JULHES Michel, LEMAIRE Alexandre, Alexandra THOMAS  
Représentés : COURAU Sophie représentée par Alexandra THOMAS  
Excusé :  
Absent :

- Secrétaire de séance Eric PICORÉ

## **BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE**

Le Maire soumet à l'assemblée les projets de budget primitif pour l'année 2020. Il explique que la section investissement est déséquilibré suite à la donation des frères Bourdon

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal vote les dits budgets arrêtés aux sommes suivantes :**

Section d'investissement	dépenses :	310 155.00 €		
Section d'Investissement	recettes :	782 150.36 €	excédent	471 995.36 €
Section de fonctionnement (dépenses et recettes) :		970 277.36 €		

## **BUDGET PRIMITIF 2019 DU CCAS**

Le Maire soumet à l'assemblée les projets de budget primitif du CCAS pour l'année 2020.

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal vote les budgets CCAS arrêtés aux sommes suivantes :**

<u>Section de fonctionnement :</u>	- Dépenses :	5 500.00 €
	- Recettes :	5 515.16 €

## **VOTE DES TROIS TAXES**

Après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales, le **Conseil municipal décide de maintenir les taux des Taxes pour l'année 2020, soit :**

TAXE SUR LE FONCIER BATI	20.00 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	41.72 %

## **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS**

Le Maire propose de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunication, à savoir :

- 41.66 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 55.54 € par kilomètre et par artère aérien

### **SUBVENTION ACCORDEES**

Notre association Vandy tonic nous a sollicité pour une subvention annuelle

**Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité de donner une subvention de 250.00 €**

### **DELIBERATION : AUTORISATION ENCAISSEMENT CHEQUE DU TRESOR PUBLIC**

Le maire informe que nous avons reçu un chèque de remboursement du Trésor Public concernant le dégrèvement sur la taxe foncière 2018

**Soit 13.00 €**

Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'encaisser ce chèque

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**donne son accord pour l'encaissement des chèques du Trésor Public de 13.00 €**

### **DELIBERATION : AUTORISATION ENCAISSEMENT CHEQUE DE Mr BIMONT**

Le maire informe que nous avons reçu de la part de Mr BIMONT un chèque de 315.00 € correspondant à son indemnité du 16, Mars au 26 Mai 2020 et un chèque de 435.00 € concernant le solde du compte de l'église qu'il gérait

**Soit 750.00 €**

Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'encaisser ces chèques. A la demande de Mr BIMONT, cette somme est destinée au remplacement du battant de la cloche de l'Eglise.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**donne son accord pour l'encaissement des chèques de Mr BIMONT de 315.00 € ET 435.00 €**

### **DELIBERATION : PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19**

Le maire informe qu'il a reçu du Centre de Gestion de l'Aisne une note informant qu'il est possible d'octroyer une prime exceptionnelle de 1000.00 € aux agents fonctionnaires et contractuels de la commune qui ont assuré la continuité des services publics pendant la période de l'épidémie de covid-19 Sont concernés par le versement de la prime les agents occupant les emplois dans les services suivants :

- Service technique
- Service administratif

Le montant de cette prime sera proratisé en fonction du temps de travail et versé en une seule fois.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Pour 4 voix**

**Contre 5 voix**

**Abstention 2 voix**

**La prime aux agents fonctionnaires et contractuels de la commune ne sera donc pas octroyée**

### **BATTANT DE LA CLOCHE DE L'EGLISE**

Monsieur Le maire informe que le battant de la cloche de l'église est défectueux.

La Société PASCHAL nous a fait un devis, soit

Montant HT	1 427.00 €	TTC	1 712.40 €
------------	------------	-----	------------

La Société PASCHAL nous a fait également un devis pour la mise en conformité de la protection contre la foudre de l'église, soit

Montant HT	12 632.51 €	TTC	15 159.01 €
------------	-------------	-----	-------------

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Donne son accord pour le changement du battant de la cloche de l'église pour un montant de 1712.40 € et**

**Reporte la mise en conformité de la protection contre la foudre de l'église.**

### **REMISE EN ETAT DU PORTAIL DE LA COUR DE L'ÉGLISE**

Le Maire informe que le portail de la cour de l'église est défectueux et qu'il n'est plus possible de le fermer.

Il propose de le remettre en état. Ensuite celui-ci devra être fermé tous les soirs.

Devis de ADF 60            Montant HT    750.00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Donne son accord pour la remise en état du portail de la cour de l'église  
pour un montant de 750.00 € HT**

### **COMMISSION DES IMPOTS**

Le Maire informe que le service de la Commission Communale des impôts Directs lui a demandé une liste de 24 personnes pour renouveler les 12 membres de la commission 2020.

### **QUESTION DIVERSES**

#### **- CANALISATION BOUCHEE RUE DE LA QUEPEINE**

Le maire informe qu'une canalisation traversant la Rue de la Querpeine est bouchée. La société ACM Vidanges va venir la déboucher cette semaine. Le coût est de 300.00 € environs

#### **- SERVICE RETZEO**

Le Maire informe que le service de transport à la demande Retzeo va évoluer au 1<sup>er</sup> Septembre 2020. Dans ce contexte Monsieur Le Maire a demandé de revoir le positionnement des points d'arrêt sur la commune.

Arrêts existants : Rue du Vatinois – Rue de la Querpeine – Rue de l'Etang - Rue de Tabary

Arrêts demandés : Rue du Vatinois – Rue de la Querpeine – en Haut de la Rue aux Cheveaux – Rue de Tabary – en Haut de la Rue du Marais

#### **- PROJET DE LA COMMISSION CULTURE**

La Commission culture a pour projet l'installation d'une boîte à livres.

Après la présentation d'une première ébauche, des plans et devis seront proposés lors d'une prochaine réunion.

L'emplacement retenu est dans la cour de la Mairie à côté du panneau d'affichage.

#### **- PROBLEME DE POUBELLES POUR LES RESIDENCES SECONDAIRES**

Le maire informe qu'il est difficile de remettre des poubelles à disposition dans les rues, à cause des dépôts sauvages. Ce sujet reste à l'étude.

Fait et délibéré les, jour mois au que dessus ont signé au registre les membres présents.

Séance levée à 20 h 45